



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS 08/2016

Crédit d'investissement – sécurisation du Flonzel, tronçon supérieur

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 29 août 2016 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. A. Roth, Président
M. D. Bérard, Secrétaire
M. Ch. Marrel
M. M. Markides

Municipalité : M. G. Muheim, Syndic
Mme Ch. Dupertuis
Mme N. Greiner-Meylan
Mme C. Schiesser

Excusé : M. Ph. Michelet

Services techniques : M. D. Gamboni

Commission des Finances : M. J-P Bolay, Président
M. J-Cl. Favre
Mme Ch. Touati- de- Jonge

Excusés : M. M. Henchoz
Mme Ch. Juillerat

Commission technique : M. E. Monsutti
M. S. Gabella

Absente : Mme A.I. Petrovic

Préambule

Le préavis sous revue est la suite attendue du crédit d'étude accordé par notre Conseil communal selon préavis No 03/2015.

La Commission des finances s'est vu adresser le préavis 06/2016 avant la séance de présentation et a pu se préparer en conséquence.

Présentation

M. le Syndic G. Muheim a présenté les grandes lignes du préavis – en l'absence de M. Michelet - et la partie technique a été l'affaire de M. D. Gamboni.

A ce sujet, la Commission des finances souhaite que dorénavant, lors de la présentation d'un préavis, les plans et dessins techniques intégrés dans ledit préavis soient projetés devant les commissions (beamer ou moyen équivalent) afin de clarifier les explications données.

Une visite instructive du futur chantier a eu lieu le 5 septembre en présence de M. D. Gamboni.

Aspect financier

La Commission des finances laisse le soin à la Commission technique de se pencher sur l'aspect technique du préavis.

Le dossier technique remis aux commissions est très bien structuré, tous les coûts sont répertoriés de manière claire et compréhensible. Les chiffres mentionnés dans le chapitre 7 du préavis « Coût des travaux » correspondent bien à ceux figurant dans le dossier technique. Les honoraires « géotechnicien et constat » ont été arrondis confortablement vers le haut afin d'éviter de mauvaises surprises !

La subvention cantonale attendue pour le secteur 2 s'élève à env. CHF 83'000.-, soit 62% d'env. CHF 134'000.-. Le coût final des études + travaux à charge de la commune sera donc de CHF 528'000.- moins CHF 83'000.- de subsides et CHF 3000.- pour revente de terrain au canton, soit CHF 442'000.-.

Fait non négligeable : afin de diminuer les coûts, la Municipalité a pris l'option du chemin le plus court dans le secteur 3 (on suit le parcours d'une conduite existante grâce à une servitude) quitte à devoir déranger certains propriétaires en passant sur leur terrain. Que ces personnes soient ici remerciées.

Sur cinq entreprises consultées pour l'établissement d'une offre, seulement trois ont daigné répondre. L'ouverture des soumissions laisse apparaître une grosse surprise : l'offre de l'entreprise adjudicatrice (CHF 335'930.-) est 23% meilleur marché que l'entreprise classée No 2 (CHF 490'802.-). D'autre part, l'entreprise adjudicatrice n'a pas remis de références, alors que c'est le cas pour l'entreprise venant en deuxième position. M. Gamboni nous a certifié avoir demandé à l'adjudicataire s'il confirmait ses chiffres, ce qui est le cas. D'autre part, cette entreprise a une bonne réputation sur la place et nous lui avons déjà confié des travaux sans soucis apparents.

Toujours selon M. Gamboni, la différence de prix constatée viendrait de l'expertise confirmée dans le domaine ainsi que de l'équipement adéquat à disposition.

Commentaire de la Commission des finances

Le montant des travaux projetés ne figure pas dans le plan d'investissement 2011/2016. La rapidité de mise en œuvre du présent préavis (soumissions lancées pendant les vacances d'été entre le 15 juillet et le 19 août) a suscité l'étonnement de votre commission. Ne pouvait-on pas attendre l'année prochaine, voire plus pour des travaux qui à première vue ne présentent pas un grand degré d'urgence.

Notre Syndic a tenu à préciser que l'urgence réside dans le fait que la date de la prochaine crue du Flonzel n'est pas connue !! Dès l'instant où un danger potentiel est reconnu et mentionné dans la carte des dangers naturels, il en va de la responsabilité des autorités d'apporter au plus vite les mesures correctives. Que se passerait-il si une nouvelle crue survenait et que rien n'avait été fait?

Il est vrai que les humeurs de dame nature sont imprévisibles et que les catastrophes dites naturelles ont tendance à se multiplier de plus en plus fréquemment. D'autre part, nous ne pouvons compter sur l'infiltration des eaux de pluie dans le sous-sol, car celui-ci, étant constitué de molasse chatienne, a une fâcheuse tendance à glisser. Certains événements tragiques de notre commune en sont la preuve.

La responsabilité des Conseillers communaux est engagée au même titre que celle de notre Municipalité et l'acceptation de ce préavis en est le corollaire.

Une bonne nouvelle quand même : au vu des dangers actuellement recensés et des travaux déjà faits dans le passé et à effectuer, le Flonzel pourra couler des jours heureux et ses moments de colère ne devraient pas porter à conséquence. Nous ne pouvons qu'espérer que ce qui est vrai aujourd'hui le restera pour longtemps et le portemonnaie des Cancoires s'en portera d'autant mieux.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 08/2016** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances : Jean-Pierre Bolay, Président et rapporteur, Jean-Claude Favre, Michel Henchoz, Christine Juillerat, Charlotte Touati-de-Jonge

Fait à Belmont, le 21 septembre 2016